

Jean-Michel Jauze

La pluriethnicité dans les villes mauriciennes

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Jean-Michel Jauze, « La pluriethnicité dans les villes mauriciennes », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 225 | Janvier-Mars 2004, mis en ligne le 13 février 2008. URL : <http://com.revues.org/index678.html>
DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Presses universitaires de Bordeaux
<http://com.revues.org>
<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://com.revues.org/index678.html>

Document généré automatiquement le 02 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Tous droits réservés

Jean-Michel Jauze

La pluriethnicité dans les villes mauriciennes

Pagination originale : p. pp.7-32

- 1 La société mauricienne s'est développée sur des bases communautaires qui s'imposent comme une contrainte à l'émergence d'une identité nationale forte et comme une limite au développement économique du pays (Taglioni, 1999). Religion, culture, couleur de peau et niveau socio-économique sont à l'origine de clivages permanents dont l'explication remonte à l'histoire de la colonisation. Quatre groupes ethno-religieux sont officiellement reconnus par la constitution de 1968 : Hindous (52 %), Musulmans (17 %), Sino-Mauriciens (3 %), et Population Générale (28 %) qui réunit les éléments de l'ancienne société coloniale : Blancs d'origine française et anglaise ; descendants d'anciens esclaves noirs en majorité afro-malgaches ou Métis. Le communalisme qui régit les relations sociales au quotidien, comme les destinées du pays, s'exprime autant dans la vie associative que dans l'organisation de la vie politique où partis et discours reposent sur des bases identitaires.
- 2 Les villes agglomèrent 44 % des 1 143 069 habitants de l'île, dans une conurbation d'une vingtaine de kilomètres reliant Port Louis, la capitale, dans le nord-ouest, à Curepipe, dans les Plaines Wilhems (figure 1). Elles ont en commun une riche histoire associant la mise en valeur économique du pays à son peuplement qui emprunte à l'Europe, à l'Afrique et à l'Asie (Maillard et Seetohul, 1994). Comment s'inscrit le pluralisme culturel dans leur espace : est-on en présence d'ensembles homogènes ou fragmentés ? Peut-on parler de « paysage identitaire », au sens de formes spécifiques d'organisation socio-spatiale générées par des modes de vie, des usages, des perceptions et des appropriations particulières de l'espace ? Quel est le rôle des référents patrimoniaux ? Exercent-ils leur fonction sociale de rassembler ou cristallisent-ils au contraire l'émergence de volontés identitaires ségrégationnistes ? Ce qui incite à s'interroger sur le rôle des acteurs institutionnels à l'égard de l'héritage culturel. Enfin, la ville peut-elle être dans ce contexte, le creuset dans lequel pourrait se forger cette fameuse identité nationale que tous les dirigeants appellent de leurs vœux ou son évolution tend-elle au contraire vers une situation d'archipel communautaire ?

Des villes ethniquement et socialement contrastées

- 3 L'ethnicité sur laquelle chaque communauté a développé un mode de vie particulier, reste à Maurice un facteur de division spatiale, relationnelle et économique (Sheik Amode Hossen, 1989). Dans les villes s'établit une nette relation entre l'appartenance ethnique des individus, leur activité, leur catégorie socioprofessionnelle et leur occupation de l'espace, situation héritée de l'histoire du peuplement, de la mise en valeur et de l'organisation du territoire.

Une répartition spatiale particulière des catégories ethno-religieuses

- 4 Depuis 1972, les recensements de population du *Central Statistical Office* ne mentionnent plus l'appartenance ethnique des individus, mais, la religion étant dans ce contexte le révélateur des identités culturelles, l'identification officielle des différents groupes religieux peut servir de base à celle des groupes ethniques. Les données du tableau I montrent en effet l'étroite corrélation qui s'établit entre la représentativité des quatre principales ethnies et celle des grands groupes religieux correspondants. Le décalage observé entre la part des Chinois et celle des Bouddhistes s'explique par la conversion progressive de bon nombre de Sino-Mauriciens au Christianisme, venant ainsi légèrement renforcer la représentativité de ce courant religieux qui identifie la Population Générale.

- 5 La répartition des catégories ethno-religieuses entre les villes et les campagnes est révélatrice du poids de l'histoire dans les données actuelles. Ainsi, relève-t-on une forte présence des Hindous en milieu rural (68,19 %), alors que les autres catégories sont davantage urbaines (tableau II). Cette caractéristique est liée à la colonisation du pays, où la main-d'œuvre indienne engagée est venue suppléer, dès 1834, au tarissement de la main-d'œuvre servile. Afin de permettre à ces engagés dispersés dans les camps des établissements sucriers de se regrouper selon leur lieu d'origine, des villages indiens ont été créés un peu partout à partir de 1847 (Lefèvre, 1986). Malgré la montée en puissance d'une bourgeoisie hindoue d'origine tertiaire et l'augmentation du nombre d'Hindous dans les villes en relation avec l'industrialisation et l'intégration de quartiers ruraux, les campagnes mauriciennes sont restées indianisées à hauteur de 62,32 % de leur population. À l'opposé de ce groupe, les Chinois se sont, eux, dès le départ, prioritairement installés en ville où s'est développé le commerce.
- 6 La distribution des différents groupes dans les villes (tableau III) en révèle le « profil ethno-religieux ». À l'exception de Port Louis où Chrétiens et Musulmans émergent conjointement ; dans toutes les autres, un groupe se détache nettement. Ainsi, à Beau Bassin/Rose Hill et à Curepipe la Population Générale est majoritaire, alors que Quatre Bornes et Vacoas-Phoenix sont des villes à dominante hindoue.
- 7 Les Blancs ayant préféré les villes des Plaines Wilhems, la Population Générale de la capitale est essentiellement composée de Créoles et de Métis, qui en sont les éléments les plus pauvres. En revanche, à Curepipe ce groupe est majoritairement blanc, avec un niveau de vie en rien comparable à celui de son homologue port-louisien. Enfin, à Beau Bassin/Rose Hill où la politique sociale de l'État a regroupé beaucoup de Créoles et de Métis dans les quartiers périphériques, sa composition se rapproche de celle de la capitale.
- 8 Ces profils ethno-religieux correspondent assez à la perception qu'ont les Mauriciens eux-mêmes de ces centres. Ainsi, pour tous, Curepipe est la ville des « Francos » et Quatre Bornes celle de la bourgeoisie hindoue. Cette vision générale occulte toutefois les occupations internes venant ici et là singulariser la structure de ces espaces urbains. Se dégagent ainsi deux types d'organisation socio-ethnique : le premier, qui s'appuie sur le critère culturel et religieux, caractérise Port Louis ; le second, qui renvoie davantage à une organisation sociale en relation avec l'appartenance ethnique, les villes des Plaines Wilhems.

Port Louis, un ensemble de sous-quartiers culturellement différenciés

- 9 La capitale mauricienne offre l'image d'un mélange culturel où toutes les communautés participent identiquement au rayonnement de la ville. Ce tableau est renforcé par la puissance de son pouvoir attractif qui draine chaque jour des milliers d'actifs de l'île. Mais au-delà du centre, les quartiers externes s'organisent en sous-ensembles culturellement différenciés où l'appartenance communautaire régleme les relations quotidiennes et s'impose comme marqueur spatial.
- 10 L'occupation de l'espace urbain par les groupes religieux (figure 2) révèle l'existence de trois sous-ensembles : un premier, au nord et à l'ouest, où dominant les Chrétiens, un second, au sud, où les Musulmans sont majoritaires, et un troisième, à l'est, où Chrétiens et Musulmans émergent conjointement. Une comparaison avec l'analyse effectuée par D. Lefèvre en 1985 montre la relative stabilité de cette répartition. La seule évolution notable réside dans la diminution de l'effectif de la Population Générale dans les quartiers sud et est, progressivement désertés par les Créoles en raison des violents heurts avec les Musulmans : émeutes raciales de 1968 et affrontements plus récents de 1996 et de 1999.
- 11 Cette première approche de la répartition spatiale des communautés gagne à être affinée, le découpage en *ward* du *Central Statistical Office* étant bien souvent trop large. Ainsi, dans le centre et l'est, une approche plus fine a le mérite de faire apparaître l'implantation des Chinois et celle des Hindous, autrement noyés dans la masse. La représentativité des Bouddhistes, meilleure dans le centre, en relation avec les activités commerciales, s'explique par la forte

concentration des Chinois dans sa partie nord-est, la *China Town*. De même, une analyse approfondie du quartier de Camp Yolloff au nord-est révèle que c'est le seul espace central de la capitale où les Hindous sont majoritaires. Enfin, une subdivision du *ward* est entre le quartier de Sainte-Croix au nord et celui de Vallée des Prêtres au sud met en évidence la forte présence des Créoles dans le premier et celle des Hindous dans le second.

- 12 Au total, aucun quartier de la capitale ne regroupe 100 % d'individus d'une même communauté. En fait, la structure communautaire port-louisienne se dessine à partir de sous-quartiers dans lesquels un groupe ethno-religieux rassemble à lui seul plus de la moitié de la population (figure 3). Nous préférons ici le terme de « sous-quartier » à celui de « quartier » qui risque d'introduire une certaine confusion avec le maillage administratif de la capitale divisée en neuf quartiers. Or, la répartition spatiale des communautés n'épouse guère ce découpage statistique.
- 13 Le sous-ensemble qui s'identifie le mieux est, sans conteste, la *China Town*, en raison d'une plus grande homogénéité ethnique, architecturale et fonctionnelle. Il s'inscrit dans un rectangle délimité par les rues Rémy Ollier au sud, Jummah Mosquée à l'ouest, David Street au nord, et Etienne Pellereau à l'est, avec ses principales entrées sur la rue Royale signalées par deux portes majestueuses. Cet espace anciennement occupé par les Blancs s'est vidé de son contenu originel au cours du XIX^e siècle, remplacé par les Sino-Mauriciens qui ont saisi l'opportunité offerte de s'installer dans le centre où les activités commerciales étaient les plus florissantes. Les Chinois ayant au fil du temps racheté des lots aux Musulmans, la mosquée Jummah se trouve ainsi intégrée dans cet espace. Outre son paysage typique de boutiques aux enseignes rédigées en chinois, abritant en étage le commerçant et sa famille, la *China Town* est le lieu d'une intense animation qui se poursuit tard dans la nuit, relayée par l'activité des restaurants. Cette particularité tranche avec le reste du centre commercial presque totalement déserté le soir.
- 14 Jouxant cet espace au nord-est, dans un triangle dessiné par les rues Royale au sud, de la Paix à l'ouest, et la Route Militaire au nord-est, Camp Yolloff montre aussi une certaine homogénéité. En dehors de son contenu ethnique, ce sous-quartier hindou se signale par la présence de deux bâtiments emblématiques : le temple *Mariamén*, repérable au loin, et l'*Aapravasi Ghat*, à *Immigration Square*, Monument National qui rappelle que l'endroit fut jadis un lieu de débarquement des engagés indiens.
- 15 Un troisième sous-ensemble est constitué par le sous-quartier hindou de Vallée des Prêtres, signalé par Lefèvre (1986) comme un espace rurbanisé particulièrement défavorisé et le « jardin potager » de Port Louis. Les conditions de vie y sont plus que modestes et la dimension culturelle se lit au travers des nombreux autels et petits temples domestiques nichés au fond des cours, rappelant l'origine rurale de l'espace. On y relève certaines différences avec les Hindous de Camp Yolloff, notamment un comportement plus individualiste dans les pratiques religieuses et dans l'appropriation de l'espace. Celles-ci s'enracinent également dans la survivance de subdivisions internes issues de l'ancienne hiérarchie de castes.
- 16 Les Musulmans sont davantage présents dans l'est et le sud-est du centre historique. Mais, à l'inverse des sous-quartiers précédents, ces espaces s'identifient moins bien dans le paysage. Seuls leur contenu humain et la présence ostensible des mosquées en marquent la coloration culturelle. La partie sud s'imbrique dans le centre historique par le *Textile Corner*, espace commercial aux mains de cette communauté, jouxtant la *China Town*. Vers l'hippodrome du Champ de Mars, se regroupent les villas cossues des commerçants qui, contrairement aux Chinois, ne résident pas toujours sur leur lieu de travail. Cette partie se différencie des sous-quartiers musulmans de Plaine Verte et de Vallée Pitot aux contenus social et résidentiel plus modestes.
- 17 Les sous-quartiers créoles de la périphérie nord et ouest se singularisent par une homogénéité ethnique et sociale. Ces réservoirs de main-d'œuvre ouvrière, souvent anarchiquement

occupés par des poches de bidonvilles, des cités de relogement et des zones d'habitat traditionnel, entourent la capitale d'une ceinture de pauvreté. Roche Bois, dans le nord-est, qualifié de « pouvelle de Port Louis » (Serviable, 1977) est sans doute le lieu le moins attirant de la capitale. Cette périphérie créole est aussi une périphérie sociale, lieu de vives tensions : de Roche Bois sont parties, en 1999, les émeutes raciales qui ont enflammé le pays, suite à la mort suspecte en prison du chanteur Kaya, symbole de la revendication identitaire du groupe créole.

18 Enfin, au sud-ouest du centre historique, un dernier sous-ensemble se différencie du reste par son contenu composite. Les Musulmans qui y résident se rassemblent surtout à proximité du centre où l'on relève également la présence de Chinois : des commerçants, mais aussi ceux n'ayant pas pu trouver à s'installer dans la *China Town*. Les Hindous et la Population Générale composent respectivement le tiers de la population. La cohabitation des différentes ethnies y est sans doute facilitée par un meilleur niveau intellectuel et socio-économique : cadres supérieurs et moyens, employés de bureau et personnel commercial se regroupent dans des îlots d'habitat relativement aisé.

19 La structure socio-ethnique de Port Louis est donc un héritage du passé. Alors que les Blancs ont très tôt déserté la ville, les autres communautés sont restées à leur emplacement originel, préfigurant ainsi les actuels sous-quartiers communautaires : « Camp Malabar » où demeuraient les Hindous, au nord-est, « Camps Lascars » au sud-est rassemblant les Indiens musulmans, « Camp Libre », dans les faubourgs de l'ouest occupés par les esclaves affranchis. La présence des Créoles dans la ceinture périphérique est à rapprocher du nombre important d'affranchis et d'anciens esclaves libérés ayant fui les plantations pour s'y installer. La politique officielle de ségrégation prônée par le gouverneur français Decaen (1803-1810) relayée par la politique britannique d'autonomie culturelle a pérennisé ce partage de l'espace.

Les Plaines Wilhems, des villes socialement structurées

20 Les villes des Plaines Wilhems sont issues d'un processus commun d'urbanisation, tant dans les conditions de leur peuplement que dans celles de leur développement. La fonction résidentielle a été à l'origine de leur création, concomitamment à l'installation du chemin de fer Mahébourg-Port Louis qui traversait la région. L'épidémie de malaria qui ravagea Port Louis au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle est venue compléter leur peuplement. Dès le départ se détermine une occupation sélective de ces centres : les Blancs, négociants, membres des professions libérales et gros propriétaires terriens s'établissent à Curepipe, les Créoles choisissent Rose Hill et les Anglais préfèrent Vacoas à proximité des installations militaires. Leur expansion sur les terres des grandes plantations sucrières absorbe les villages périphériques.

21 Leur communauté de conditions de développement se traduit par une structuration socio-spatiale voisine, celle de Curepipe, la plus achevée, pouvant servir de référence (figure 4). Les quartiers centraux rassemblent généralement les catégories les plus aisées, travaillant sur place ou à Port Louis. Ce sont, comme il se doit, les espaces les mieux équipés de la ville. À ces espaces centraux s'adossent parfois des sous-quartiers où alternent catégories sociales moyennes et pauvres, assurant la transition avec les quartiers externes défavorisés. La périphérie montre une subdivision interne en fonction de l'habitat, de l'équipement et des densités de population. S'y discernent ainsi des sous-quartiers densément peuplés alternant cités de relogement et zones industrielles, et des sous-quartiers d'habitat pavillonnaire traditionnel concentrant de fortes proportions d'actifs agricoles.

22 Il s'établit une corrélation entre la structuration sociale de ces villes et leur composition communautaire qui, bien qu'étant moins homogène que celle de la capitale, n'en demeure pas moins significative. Ainsi, les quartiers centraux aisés sont tantôt à dominante blanche comme à Curepipe, tantôt à dominante hindoue comme à Quatre Bornes ou encore, rassemblent deux communautés comme à Vacoas.

- 23 Curepipe est de toutes les villes celle où les quartiers aisés sont les plus étendus (figure 4), occupant à la fois le centre et sa proche périphérie : *Forest Side*, Collines Le Clézio, Floréal, Trou au Cerf. La Population Générale, où les Franco-Mauriciens sont largement présents, dépasse partout les 50 %. Les quartiers péri-centraux se signalent par leur habitat de grand standing, composé d'élégantes villas au milieu de jardins soignés, à l'intimité préservée par d'épaisses haies de bambou, le tout desservi par une voirie bien entretenue.
- 24 À Quatre Bornes, où la communauté hindoue est majoritaire, l'espace résidentiel aisé s'étend de part et d'autre du centre administratif et commercial, regroupant 56,52 % des fonctionnaires supérieurs et cadres de la ville. 53,6 % de ses actifs sont des fonctionnaires supérieurs, cadres, techniciens et employés de bureau. Ce quartier s'est développé à l'origine au nord-est du centre, il s'est ensuite progressivement étendu au sud-est, sur les terres de la société sucrière Trianon. Cette partie, connue sous le nom de morcellement Saint-Jean, abrite aujourd'hui la bourgeoisie urbaine hindoue et son paysage ne diffère guère de celui des quartiers huppés de Curepipe.
- 25 Enfin, le centre de Vacoas-Phoenix, se singularise par la dualité de son espace résidentiel aisé. Les Franco-Mauriciens occupent la partie orientale du centre administratif et commercial, au sud et au nord de la zone de services publics implantés sur le site de l'ancienne base militaire britannique, alors que les Hindous se sont installés à l'ouest du centre. Le niveau socio-économique de ces sous-quartiers est toutefois moins élevé que ceux des villes précédentes, caractéristique apparaissant au travers d'un habitat de standing inférieur.
- 26 La corrélation entre la structure sociale et la composition communautaire se lit également dans les quartiers périphériques abritant les ouvriers agricoles et des usines et les personnels de service, où l'on relève la présence majoritaire des Hindous et des Créoles. En revanche, les Musulmans y sont minoritaires et les Franco-Mauriciens ainsi que les Chinois quasi absents. Dans les anciens écarts agglomérés du nord de Curepipe, Engrais Martial et Eau Coulée, les Hindous composent plus de 50 % de la population. Les cités de relogement, Mangalkan, Malherbe, Joachim et Attlee, édifiées dans les années 1960 par la *Central Housing Authority*, abritent plus de 60 % de Créoles. La périphérie orientale de Beau Bassin/Rose Hill montre à peu près la même composition : les Hindous sont largement présents dans les quartiers de Chebel et de Mont Roches dans l'ouest de Beau Bassin, ainsi que dans les quartiers de Trèfles et de Stanley au sud-ouest de Rose Hill, anciens villages intégrés à l'agglomération, tandis que les Créoles occupent les cités de relogement de Barkly à Beau Bassin et de Plaisance à Rose Hill.
- 27 Autant dans les Plaines Wilhems qu'à Port Louis, le facteur historique revêt une dimension importante dans l'explication de la structuration des villes. Leur diversité culturelle transparait dans leur occupation humaine, comme dans les paysages qui ont été façonnés par l'homme où le poids de l'Histoire se mesure à la richesse des valeurs symboliques que chaque communauté a su transmettre au présent. Celles-ci s'imposent comme autant de référents matériels d'une identité que chaque groupe défend jalousement dans un contexte de défiance à l'égard des autres.

Le patrimoine urbain comme référent identitaire

- 28 Ces villes en tant que foyers de peuplement pluriculturel renferment un patrimoine bâti d'une grande richesse, même si partout la modernisation est en train d'appauvrir l'héritage. En fait cet appauvrissement apparaît assez sélectif, touchant principalement les unités d'habitation et de commerce, alors que l'héritage religieux et culturel est l'objet d'une certaine considération en raison des enjeux qui l'entourent. La relation des citoyens à ce patrimoine introduit une distinction entre leur fonction de référent social attachée à la représentation mentale de l'espace du quartier et leur fonction de repère spatial dans la ville.

Le legs de l'histoire : des paysages urbains riches et variés

- 29 Le patrimoine bâti des villes mauriciennes est un héritage colonial. Cette caractéristique se lit déjà dans la morphologie de leur noyau originel qui oppose la régularité du tracé de Port Louis à la spontanéité des villes des Plaines Wilhems. Dans le premier cas, la ville s'est édifiée sur la trame orthogonale classique des capitales coloniales. Dans le second, elle s'est organisée en zones concentriques à partir de la gare ferroviaire autour de laquelle s'est constitué un centre qui rassemble les bâtiments abritant les services commerciaux et administratifs (Lefèvre, 1986).
- 30 Port Louis doit sa naissance au choix du gouverneur Mahé de La Bourdonnais (1735-1746) d'installer un port de commerce dans cette baie du nord-ouest mieux abritée et plus facilement défendable que Grand Port dans le sud-est. L'histoire de la ville se confond avec celle du port, même si leur évolution a parfois emprunté des chemins différents (Jauze, 2001). Cette communauté de destin, au moins à l'origine, se devine encore dans les traces des installations de défense mises en place sous les Français et achevées sous les Britanniques : *Line Barracks*, à proximité des bassins portuaires, abritant l'actuel quartier général de la police, Fort Adélaïde (La Citadelle), sur une butte, en arrière de la ville, Fort George et Fort William aux extrémités nord et sud de la baie abritant le bassin portuaire. La modernisation de la fonction portuaire est venue enrichir le patrimoine port-louisien d'un certain nombre de bâtiments abandonnés à la friche : bureau des docks, bureau des douanes, silos, grenier, moulin...
- 31 L'apport de la colonisation à la constitution du patrimoine urbain se mesure sous deux dimensions apparentes : la statuaire et l'architecture. La première se caractérise par la présence dans ces villes d'un grand nombre de statues et de monuments commémoratifs. Port Louis, en tant que capitale, en rassemble l'essentiel, autant en personnages célèbres : Mahé de La Bourdonnais, la Reine Victoria, le Roi Édouard VII, Sir John Pope Hennessy..., qu'en monuments : tombe de Malartic, tombe de Lislet Geoffroy, monument commémorant l'immigration chinoise, monument commémorant l'immigration indienne... Nettement moins riches, les villes des Plaines Wilhems cachent néanmoins quelques trésors : mémorial de Laperouse, mémorial de l'Abbé de la Caille, statue de Paul et Virginie à Curepipe, monument Silambou à Rose Hill commémorant le peuplement tamoul de Maurice, tombe de John Comber-Browne à Beau-Bassin...
- 32 La seconde dimension s'évalue à la densité des édifices publics et des constructions privées ayant résisté à l'épreuve du temps et à la modernisation. Ces deux catégories se différencient autant dans les matériaux utilisés que dans les formes produites. Les bâtiments publics se signalent par une certaine sobriété et simplicité de formes. Leur construction devait avant tout répondre à trois impératifs essentiels : la fonctionnalité, expliquant leur simplicité, la durabilité, grâce à l'utilisation de la pierre de taille dont la couleur sombre ajoute une note d'austérité au bâtiment, et la monumentalité, matérialisant l'autorité de l'État, dont témoigne leurs proportions importantes et leur imposante colonnade en façade. L'Hôtel du Gouvernement, le Palais Épiscopal, le Théâtre, à Port Louis, le Collège Royal et la Bibliothèque Carnegie, à Curepipe, répondent tout à fait à ces critères.
- 33 À l'inverse, les constructions privées où se distinguent commerces et habitat, offrent plus de fantaisie. Les boutiques en bois, surmontées de leur étage résidentiel au balcon en fer forgé et au toit mansardé percé de lucarnes, ont moins vaillamment résisté au temps ou à la pression immobilière, mais nombre d'unités encore fonctionnelles dans chaque quartier, où elles sont au cœur de la vie sociale, attestent de l'originalité de ces constructions. En matière résidentielle, l'héritage colonial se définit à la fois comme un résumé de la structure sociale et comme une synthèse culturelle. Certaines demeures, impressionnantes de somptuosité occupent de vastes parcelles défendues par des grilles ouvragées et un portail monumental. Maison et jardin composent alors une symbiose paysagère évoquant la splendeur passée des grandes familles qui dirigeaient le pays. À côté d'elles, plus modestes mais non moins élégantes, les

résidences des commerçants musulmans avec leur profusion ornementale tentent de rivaliser d'attrait. Enfin, de simples maisonnettes en bois sous tôle, aux couleurs pimpantes, s'ouvrant directement sur le trottoir, viennent rappeler que cette société pyramidale s'est édifiée sur un soubassement populaire. Toutes ces constructions, pauvres ou riches, sont les fruits d'une adaptation au milieu d'apports exogènes variés, autant de vivantes manifestations de la rencontre de civilisations qui comptent parmi les plus riches qu'il ait été donné à l'humanité de vivre (Pagès, 1978).

34 Mais, cette subtile alchimie définissant le style architectural mauricien, que l'on retrouve à la Réunion en raison d'un fonds de peuplement commun, ne doit pas occulter la richesse des différences culturelles qui fondent également la personnalité de ces villes. Les pagodes chinoises, les temples hindous d'architecture dravidiennne, les mosquées aux couleurs claires et aux raffinements les plus minutieux, les églises chrétiennes dont la pierre emprunte parfois au style néo-gothique, renseignent plus vite et en disent plus long au visiteur sur les religions, les cultures, les ethnies, que les visages, les habits, les coutumes (Pagès, 1978). Ces innombrables lieux de culte dont certains, à l'instar de la mosquée *Jumma* et du temple *Mariamen* à Port Louis, de l'église Montmartre à Rose Hill, de l'église du Sacré-Cœur à Beau Bassin, ont une origine très ancienne, sont devenus des repères visuels identifiant l'espace communautaire des sous-quartiers.

Une vision patrimoniale orientée par l'appartenance communautaire

35 Le patrimoine touche au plus intime de chacun : ses origines, ses souvenirs, ses références propres ou collectives (Audreie, 1997) ; alors qu'il tend à devenir plus un mode de vie et un lien affectif qu'une réalité juridique ou institutionnelle (Andrieux, 1997), quelle est la perception qu'en ont les citoyens mauriciens ? La réponse à cette question a nécessité un travail de terrain qui visait, entre autres, à faire émerger la position de la population à l'égard du patrimoine bâti, défini comme un ensemble de productions anciennes ayant une valeur esthétique et culturelle forte, devant être transmis aux générations futures. L'enquête a porté sur un échantillon de 150 personnes, à raison d'une trentaine par ville en respectant l'équilibre entre les communautés.

36 Cette approche met en exergue l'existence d'une certaine ambivalence dans la perception du patrimoine bâti. À la première question « *pouvez-vous citer quelques éléments bâtis de la ville faisant partie du patrimoine ?* », la quasi-totalité des réponses font référence aux bâtiments administratifs ou aux monuments les plus connus : l'Hôtel du Gouvernement, l'Hippodrome du Champ de Mars, le Marché Central à Port Louis, le Collège Royal, le théâtre Plaza, la Poste à Rose Hill, ou encore, l'Hôtel de Ville de chaque Municipalité. À la seconde, « *quels sont les éléments bâtis faisant partie de votre héritage culturel ?* », les résultats sont alors très différents, majoritairement focalisés sur les édifices religieux et objets culturels. Et à la troisième, portant sur le choix des éléments à protéger en priorité pour la postérité, la dimension religieuse émerge à nouveau, reléguant les édifices publics au second rang. Il faut, par ailleurs, souligner le faible intérêt accordé aux résidences et aux commerces (tableau IV) dont la valeur n'a, semble-t-il, guère dépassé celle de leur fonction première, expliquant leur rapide disparition sans que personne ne s'en soucie véritablement.

37 Cette ambivalence dans la perception de la notion puise son explication dans la dualité même du discours politique qui s'y rattache. D'un côté, on officialise comme « Monument National », un certain nombre d'éléments, dévalorisant de fait ceux qui n'en sont pas ; de l'autre, le discours communautaire puise sa force et sa cohérence dans la reconnaissance implicite de repères symboliques forts cimentant l'unité de chaque groupe. Ce double discours du « nous sommes tous des Mauriciens, mais nous sommes aussi des Hindous, des Musulmans, des Sino-Mauriciens, des Créoles... », se devine aisément dans l'attitude ambiguë face à l'étranger qui questionne, véhiculant d'abord le message officiel comme position

d'objectivité, mais revenant rapidement au langage émotionnel, le seul vrai dans la relation des individus à leur passé et à leurs racines.

38 De toutes les villes, Vacoas-Phoenix est la seule où les bâtiments administratifs sont prioritairement utilisés comme référents patrimoniaux (tableau IV). Deux facteurs concourent à expliquer cette attitude : d'une part, la carence et la faible représentation des unités culturelles existantes, d'autre part, la force symbolique des deux éléments repères cités en premier : le bâtiment de la *Special Mobile Force*, ancienne base militaire britannique, et *Clarisse House*, construction du plus pur style colonial ayant successivement hébergé le Chef de l'Armée et le Secrétaire de la Colonie avant de devenir la résidence officielle du Premier Ministre.

39 Il s'établit, à propos du patrimoine culturel, une nette corrélation entre les choix des individus et leur appartenance ethnique, chacun positionnant en premier le ou les éléments symboliques au travers desquels il s'identifie et par lesquels il se rattache à sa communauté : mosquées, pagodes, temples hindous, églises ou cathédrale occupent ainsi le devant de la scène. Ces repères sont perçus à la fois comme identifiants et comme moyen d'affirmation existentielle à l'égard des autres groupes. Examinée sous cet angle, la situation de la mosquée *Jumma* dans le quartier Chinois peut dès lors s'interpréter comme une manière pour les Musulmans d'affirmer leur droit de regard sur cet espace ; de même que les temples hindous voisinant, dans le centre de Curepipe, la Basilique Sainte-Hélène et l'Église Swedenborgienne, sont une façon pour cette communauté de rappeler son existence dans un espace où domine la Population Générale.

40 Si l'appartenance communautaire dicte le choix patrimonial, elle n'exclut cependant pas systématiquement les symboles des autres groupes. Il n'est pas rare, en effet, d'entendre des Musulmans ou des Hindous citer des églises comme éléments à préserver. Ce qui, de prime abord, peut être interprété comme une simple référence à l'esthétique et à la valeur historique de ces bâtiments prend dans ce contexte une toute autre dimension. La référence à ces symboles relève en effet davantage de la force de la spiritualité dans le pays que d'une quelconque reconnaissance des attributs des autres groupes. Cette démarche consiste en fait à dépouiller l'objet de sa charge émotionnelle pour le placer dans une sorte de sphère immatérielle de neutralité, annihilant ainsi son pouvoir évocateur, ce qui est aussi une habile façon de déposséder l'autre de ce qui fait sa force et son identité. Cette attitude se dévoile clairement dans les réponses obtenues où les objets marquant l'appartenance communautaire de celui qui parle sont cités en premier et clairement identifiés, et ensuite, ceux des autres, globalisés et entourés d'une part d'imprécision.

41 La corrélation entre appartenance ethno-culturelle et choix des objets patrimoniaux prend un relief particulier sous l'éclairage historique. Pour les Hindous et les Musulmans, communautés où l'ancrage religieux est le plus fort, la référence respectivement aux temples et aux mosquées est sans surprise. En revanche, les Chinois, majoritairement convertis au Christianisme, citent volontiers les églises. Au sein de la Population Générale, l'attitude des Franco-Mauriciens diffère quelque peu de celle des Créoles. Les premiers sont foncièrement attachés à tous les éléments renvoyant au pouvoir colonial dont ils sont issus : Hôtel du Gouvernement, immeuble du Trésor, statue de Mahé de La Bourdonnais à Port Louis, Hôtel de Ville, Collège Royal à Curepipe, le Plaza à Rose Hill, tandis que les seconds se tournent davantage vers les édifices religieux, témoins de leur misère et soutiens de leurs revendications sociales.

Patrimoine et repérage spatial

42 Dans l'espace de vie du citoyen mauricien, c'est-à-dire celui de ses pratiques concrètes du quotidien (Di Méo, 1991), les éléments du patrimoine bâti constituent entre 20 % et 50 % des repères spatiaux. Cette part est la plus forte dans la capitale en raison de la place occupée par ces monuments dans le vécu des habitants, mais aussi de leur plus grande densité et de leur meilleure répartition. Dans chaque rue importante, on peut en effet se repérer à partir d'un

bâtiment historique, alors que dans les autres villes, ces derniers se concentrent généralement dans quelques lieux bien précis.

43 Deux facteurs essentiels guident le choix des éléments patrimoniaux comme repères : la centralité et la représentativité. Dans toutes les villes, sans exception, est cité un bâtiment ou une place centrale : l'Hôtel du Gouvernement et la Place Bissondooyal à Port Louis, le Collège Royal à Curepipe, la Poste à Rose Hill, le bâtiment de la *Mobile Force* à Vacoas... Pour tous les citoyens, le centre est un lieu aisément identifiable, se matérialisant concrètement autour de ces éléments. Le second facteur vient renforcer cette centralité, perçue non plus comme lieu physique, mais comme espace de représentation et d'exercice du pouvoir, en ce sens que la plupart des bâtiments cités abritent des grands services de l'État : gouvernement, municipalité, police, armée, poste...

44 Pourtant, à l'exception de Port Louis, le support patrimonial reste assez peu utilisé dans la représentation mentale de l'espace urbain. Celle-ci s'appuie davantage sur certains éléments récurrents comme les gares routières, les marchés, les commerces, voire certains immeubles. En raison de leur fonction au quotidien, ces repères revêtent une dimension capitale aux yeux des citoyens, comme des ruraux.

45 La gare routière est l'élément clé du repérage urbain. Port Louis, comme Curepipe, en possède deux : la gare du Nord et celle du Sud. À l'exception de la gare du Sud (Jan Pallach) à Curepipe, plus récente et mieux équipée, les autres se résument souvent à de simples aires de stationnement pour des bus d'un autre âge. La référence à ces « gares » révèle la place capitale occupée par les transports en commun dans le pays. Dans le passé, les gares ferroviaires ont servi d'appui à la constitution des villes des Plaines Wilhems.

46 Le marché occupe également une place de choix dans la représentation de l'espace urbain. Plus qu'une simple aire d'échanges, c'est un lieu de vie intense. On y vient pour acheter, mais aussi pour rencontrer, discuter, s'informer des dernières nouvelles. Celui de Port Louis symbolise la fonction commerciale autant que la vitalité de la ville. Nulle part ailleurs, l'appellation de « bazar » n'est mieux méritée : on y vend de tout, on y trouve de tout, ce que résume bien cette recommandation tirée d'une brochure touristique : « *to see a fascinating cross-section of Mauritian life visit the lively covered Port Louis market* ». Celui de Rose Hill s'apparente au *souk* des villes islamiques autant par sa morphologie que par son contenu culturel, caractéristiques qui lui ont valu l'appellation d'*Arab Town*. Enfin, celui de Curepipe dressant ses curieux tuyaux d'orgues vers le ciel ne passe pas non plus inaperçu dans le paysage.

47 La fonction commerciale qui a présidé à la création et au développement de ces villes, a jalonné leur espace de nombreuses unités dont le choix en tant que repères obéit à différents critères. Ici, prime la dimension sociale et conviviale de la petite boutique traditionnelle du coin de rue, souvent tenue par un Chinois, se signalant par ses couleurs vives et ses publicités passées ; là, la concentration et la diversité rassemblées en un même lieu, à l'image des Arcades de Curepipe ; ailleurs enfin, le modernisme, au travers des silhouettes jaunes des *Mammouth*, annonçant les débuts de la grande distribution dans le meuble et l'électroménager.

48 Dans ces villes, où traditionnellement les constructions ne possèdent guère plus d'un étage, l'invasion progressive du centre par des immeubles et des tours, de plus en plus présents dans le paysage port-louisien, vient modifier rapidement les repères visuels. L'immeuble *Rogers*, longtemps utilisé comme référence dans Port Louis, a dû se résoudre à céder ce rôle à d'autres bâtiments modernes autrement plus impressionnants de hauteur. À Quatre Bornes, la primauté d'*Orchard Tower* et du *France Centre* semble être moins menacée. L'utilisation de ces buildings dans la représentation de l'espace urbain s'explique aussi par leur fonction tertiaire, nombre d'entre eux abritant en effet des grands services d'État, ainsi que des services privés.

49 Au total, la double appartenance du citoyen mauricien à sa communauté et à sa ville, explique sa représentation duale de l'espace. Le quartier, symbolisé par des attributs culturels, se détache du reste de la ville ; l'environnement urbain devient alors une composante de la culture qu'il aide à transmettre, mais contribue à figer (Claval, 1995). Dans ce cadre là, le patrimoine favorise un ancrage spatial et temporel d'une identité tout en participant à la diffusion du message identitaire au sein et en dehors du quartier. Dans cette logique, le centre devient un lieu de neutralité où les objets patrimoniaux qui sont utilisés comme repères spatiaux sont alors désacralisés et publiquement réappropriés.

La ville, creuset de la nation mauricienne ?

50 La ville est à Maurice un lieu de confrontation permanente des communautés qui partagent son espace. Son exigüité exacerbe les frictions qui peuvent à l'occasion dégénérer en conflits ouverts, venant rappeler la précarité de son édifice social. Mais au-delà de cette image qui est la plus apparente parce que la plus violente, n'est-elle pas aussi un lieu où pourraient se jeter les bases de l'unité nationale sur un modèle multiculturel ?

La construction d'une mémoire collective

51 L'idée de Nation ne peut émerger que d'une prise de conscience collective de l'existence d'un héritage commun, matériel ou immatériel, procurant le sentiment d'être issu d'un même passé et conduisant au devoir de mémoire. Cette démarche d'appropriation du passé est sous-jacente à toute politique patrimoniale qu'elle justifie et qu'elle guide en même temps dans ses choix de préservation et de transmission. Or, s'agissant de Maurice, la plus grande difficulté consiste à s'accorder unanimement sur la définition d'une mémoire commune, c'est-à-dire capable d'éviter l'écueil des référents communautaires. Dans cette démarche, le rôle de l'État est primordial, car l'enjeu est de taille.

52 Se pose d'emblée la question de la conciliation d'un choix nécessairement « objectif » avec une ligne de conduite communaliste. Comment, en effet, mettre en place une politique de préservation qui ne soit pas affaire de chapelle, alors que partout s'exprime une soif de reconnaissance des valeurs originelles et que chacun veut sa part de visibilité sur la scène publique ? « L'option interculturelle » est sans doute une réponse possible, notamment au travers du projet de création d'un centre interculturel à Port Louis, orienté vers l'élaboration collective et la valorisation d'une mémoire commune ; démarche qui pourrait s'appuyer sur le rôle des associations (De Cauna, 2001). Mais alors, quels sont les témoignages du passé suffisamment évocateurs pouvant faire consensus ?

53 Dans chacune des villes existent un certain nombre de lieux, de bâtiments ou de monuments, à forte charge émotive dont l'évocation renvoie à la fois au passé dont ils sont issus et au présent où ils s'intègrent à l'espace de vie. Cette dimension du présent apparaît déterminante dans le choix de ces référents consensuels, car l'« objet » continue ainsi, par son usage, à produire du sens, véritable valeur ajoutée à sa fonction symbolique. Trois catégories d'éléments émergent ainsi : en premier, les lieux fréquentés par l'ensemble des communautés : le Marché Central, l'Hippodrome du Champ de Mars, le Jardin de La Compagnie (des Indes) à Port Louis ; ensuite, les bâtiments publiquement appropriés : la Poste à Port Louis ou à Rose-Hill, le Collège Royal et l'Hôtel de Ville à Curepipe, ou encore, symbolisant l'autorité de l'État : l'Hôtel du Gouvernement à Port Louis, le bâtiment de la *Mobile Force* à Vacoas ; enfin, les éléments participant à l'élaboration d'une culture commune : le Vieux Théâtre de Port Louis, le Plaza de Rose Hill ou encore la statue de Paul et Virginie, héros du roman de Bernardin de Saint-Pierre, à Curepipe.

54 La plupart de ces « objets » sont protégés par le *National Monuments Act* de 1985. Sur les 172 Monuments Nationaux recensés en 2002, seuls trois, à Port Louis, se rattachent à une communauté particulière : le *Coolie Ghat* (*Apravasi Ghat*), le Cimetière des Esclaves et le monument commémorant le 141^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage. Le patrimoine

officiel compte énormément de monuments commémoratifs (statues, tombes, mémoriaux), ainsi que des bâtiments administratifs ou ayant hébergé des activités économiques (usines sucrières, greniers), ou encore des ruines de fortifications et des éléments décoratifs. À l'inverse de la Réunion où beaucoup de demeures de caractère sont protégées au titre de Monuments historiques, ici, elles ne sont que quatre à bénéficier de cette protection, dont une seule du domaine privé : la résidence de *Sir Seewoosagur Ramgoolam*, le père de l'Indépendance, à Port Louis.

55 La politique patrimoniale de l'État consiste donc à essayer de créer un fonds commun de mémoire dans lequel chacun peut puiser à sa guise, sans qu'aucune communauté ne s'y reconnaisse en particulier. En d'autres termes, il s'agit pour les Pouvoirs publics d'être capables de mettre en avant un héritage culturel qui évite d'officialiser les marques de tel ou tel groupe, dans un contexte où un simple match de football peut dégénérer en affrontement intercommunautaire. Cette démarche est cependant loin de faire l'unanimité, au moins pour deux raisons essentielles : d'une part, elle occulte toute la richesse de la diversité culturelle du pays, d'autre part, elle renvoie à des valeurs coloniales qui ont été réfutées par l'Indépendance. Ce double écueil psychologique reste donc un obstacle majeur dans le processus d'appropriation de cette mémoire collective.

56 Dans cette démarche de recherche d'un « terrain d'entente » le tourisme apparaît comme un territoire de compromis. Les « objets » qui y sont positionnés, culturellement connotés ou non, sont alors investis d'une nouvelle valeur fonctionnelle. Ce biais a ainsi permis à certaines demeures coloniales, parmi les plus prestigieuses, de retrouver une seconde vie, leur rôle économique transcendant leur dimension identitaire. Parmi ces « nobles dames du passé » on compte le *Domaine les Pailles* à quelques minutes de Port Louis, à la mise en scène savamment orchestrée autour d'une ancienne demeure coloniale retraçant la vie et les activités agricoles de l'époque ; ou encore, le restaurant *Au Gourmet*, installé dans une magnifique demeure à Curepipe. D'autres villas rénovées, à l'image de *Bel Air* dans le sud et d'*Eureka* à Moka, s'offrent à la visite guidée. Cette stratégie s'impose donc comme un moyen de dépassement des intérêts communautaires, en focalisant les passions vers un idéal partagé de développement économique.

L'économie comme intégrateur social ?

57 Les conditions du maintien de la concorde sociale entre les communautés urbaines sont réunies dans deux composantes étroitement liées : l'activité et l'accès à la ville, pôle de développement et espace public. L'activité renvoie au rôle du travail comme « grand intégrateur et constitutif du lien social ». Quelle qu'en soit sa forme, il apparaît comme le ciment de la vie sociale, en engageant les individus dans des modes de sociabilité leur permettant de dépasser leurs différences communautaires ou culturelles premières (Chalas, 2000).

58 La société mauricienne s'est édifiée sur un modèle de « *business society* ». Fort de sa tradition industrielle sucrière, le pays s'est résolument engagé sur la voie de l'industrialisation au lendemain de l'Indépendance. Le brillant succès de sa Zone Franche Industrielle d'Exportation, inaugurant l'ère du textile, relayée par l'envolée du tourisme, l'inscrit rapidement sur l'échiquier international. Le développement actuel repose sur un secteur financier puissamment structuré et sur l'extraordinaire vitalité du commerce tant intérieur qu'extérieur. Si l'industrie traditionnelle donne depuis peu certains signes d'essoufflement ponctués par des fermetures d'usines et le retour du chômage, l'orientation vers les services laisse supposer encore quelques années prometteuses.

59 Cette dynamique de développement a eu d'importantes répercussions sociales. La société traditionnelle de plantation a vu l'émergence, entre la main-d'œuvre ouvrière noire et la classe dirigeante blanche, d'une catégorie intermédiaire de cadres et de fonctionnaires d'origine hindoue. Le travail des femmes a contribué à modifier en profondeur les valeurs familiales et la condition féminine. Enfin, l'élévation générale du niveau de vie, marquée par de meilleures

conditions d'existence et l'accès à la consommation, a introduit une nouvelle donne autour d'un idéal commun d'ascension sociale. S'est développé dans le pays un véritable culte du travail, ou pour être plus exact, du « *business* » sous toutes ses formes. Plus qu'une simple source de revenus, celui-ci s'impose désormais comme unique moyen d'intégration dans une société où sont stigmatisés le non-emploi et l'inactivité.

60 Dans ce contexte, les villes sont des centres de développement et des pôles d'emplois : elles concentrent l'ensemble des activités tertiaires traditionnelles et sont aussi d'importants foyers industriels, rassemblant 67 % des plus grosses entreprises de l'île. À ce titre, ce sont donc des espaces de contact, des lieux de brassage des communautés réunies en un même lieu par l'activité, appelées à se côtoyer, à se fréquenter, à partager le même espace de vie et à se connaître. Dans cet « espace public » de nature économique, le « *business* » devient le dénominateur commun, et la circulation monétaire l'une des conditions d'instauration du dialogue intercommunautaire.

61 Mais, si l'activité socialise, elle peut être aussi facteur de ségrégation. Les travaux de Lefèvre (1986) et de Safla (1986) mettent en évidence une certaine répartition ethnique du travail. Ainsi, les Musulmans et les Sino-Mauriciens détiennent majoritairement le commerce, du textile pour les premiers, de l'alimentaire pour les seconds. Parmi les Hindous, l'héritage culturel de castes introduit une subdivision entre d'un côté les *Vaishs*, fonctionnaires d'État et professions libérales et, de l'autre, les *Chamars* occupant les fonctions subalternes, artisans et ouvriers. Au sein de la Population Générale, l'héritage colonial fait du Franco-Mauricien « l'investisseur capitaliste », cadre ou patron, et du Créole l'ouvrier d'usine. Cette distribution socio-économique s'inscrit dans la structure urbaine, opposant le centre des affaires et du commerce à la périphérie ouvrière. Elle se précise ponctuellement dans le centre où, comme nous l'avons démontré, certains espaces s'individualisent nettement, à l'image de la *China Town*, du *Textile Corner*, à Port Louis et de l'*Arab Town* à Rose Hill.

62 Le couple ségrégation/intégration définissant le rôle de l'activité économique dans l'espace social urbain se lit dans la dualité des centres-villes. Dans celui de la capitale, au pied des immeubles modernes des grandes banques et des sociétés, toute une foule de petits métiers occupent le trottoir : vendeurs ambulants, restaurateurs mobiles, marchands de fruits, changeurs à la sauvette, transporteurs..., vivant non pas sur les marges de l'économie urbaine comme on pourrait le supposer, mais pleinement intégrés à celle-ci. Ce couple s'inscrit également dans la périphérie urbaine où Créoles et Hindous de castes inférieures sont réunis dans une communauté de destin, mais où l'appartenance communautaire annihile la conscience de classe (Safla, 1999). Le dialogue entre ces deux communautés et leur intégration sociale ne s'établissent que par le biais des emplois offerts dans les zones industrielles proches. En somme, l'équilibre social ne se maintient que parce que chacun trouve à s'insérer dans l'économie urbaine dont il conditionne en partie la vitalité.

Les lieux de rencontre et d'échange

63 Se pose la question du rôle des espaces publics dans ces villes : exercent-ils leur fonction de préservation de l'anonymat et de la distance ou participent-ils au contraire à la rencontre et à l'échange ? Deux types d'espaces émergent distinctement en fonction de leur âge et de leur usage : d'un côté, les lieux que l'on pourrait qualifier d'anciens à l'usage codifié, de l'autre, ceux de création plus récente, non culturellement marqués. Notre propos n'est pas d'en proposer un inventaire, mais plutôt d'en préciser le rôle dans les conditions d'établissement et d'exercice du lien social urbain, au travers de leur fonction.

64 Parmi ceux de la première catégorie, l'axe commerçant et le marché occupent une place prépondérante, en relation avec leur dimension économique. Ce sont des lieux propices au contact et à l'échange, collectivement appropriés, dont l'usage est défini par des règles pré-établies, codifiées, comme celles touchant au commerce, ou non codifiées, comme l'utilisation du trottoir et d'une partie de la rue par les activités non sédentaires. Les clivages ethniques

y sont relégués au second rang, et leur dimension de *melting-pot* s'observe dans la présence physique de toutes les communautés. Les relations sociales qui s'y établissent demeurent toutefois conditionnées par leur nécessité fonctionnelle. C'est le type même d'espace partagé entre différentes aires de co-usage reliées entre elles par des transactions monétaires ou de services.

65 Entrent également dans cette catégorie les places et jardins publics. À Port Louis, le jardin de la Compagnie, dans le centre ancien, abrite d'illustres figures historiques ; ses allées ombragées agrémentées de bancs et ses arbres centenaires en font un havre de fraîcheur et de détente très fréquenté. Son usage révèle deux pratiques très différentes : on y vient certes pour se reposer et se détendre, mais, c'est aussi un lieu de passage régulièrement emprunté par les piétons désirant atteindre au plus court les rues adjacentes. S'y croisent donc deux groupes avec peu de contacts entre eux. Si la composition ethnique des individus le fréquentant en fait bien un espace intercommunautaire, en revanche les échanges y demeurent ponctuellement limités aux occupants affinitaires d'un même banc. En fait, que ce soit à Port Louis ou ailleurs, à l'évidence, ce type d'espace ne favorise guère la mixité culturelle, n'ayant pas été prévu à cet effet.

66 Le deuxième type d'espace se concrétise dans les nouveaux programmes urbains qui intègrent la réalisation de lieux de détente et de loisirs. L'opération de reconquête de son front de mer par la capitale en est une bonne illustration. *Port Louis Waterfront*, avec ses esplanades largement ouvertes sur l'océan, est sans doute la meilleure façon d'amener les différentes communautés à se rencontrer autour d'activités ludiques et culturelles communes, en dehors des lieux habituels de cohabitation économique. D'autant que la dernière phase du projet prévoit de mettre l'accent sur la valorisation des traditions avec un *food court* sur le modèle singapourien. Ce nouveau morceau de ville, intégrant intelligemment les éléments du patrimoine portuaire, culturellement neutre tout en exprimant l'originalité du site, sur lequel aucune communauté ne peut se projeter mais où chacun trouve à satisfaire son droit à la ville sans entrer en compétition avec les autres, peut, assez paradoxalement, contribuer à l'éclosion d'un sentiment d'identité commune, au travers du concept de territoire partagé s'enrichissant des apports mutuels.

67 Dans une société qui compte plus d'une vingtaine de jours de fêtes religieuses par an, moyen pour ses composantes de faire la preuve de leur existence et d'asseoir leur légitimité territoriale (Di Méo 2001), l'ethnicité est au cœur de l'approche culturelle des villes ; l'ignorer serait sans doute s'exposer à n'en saisir que superficiellement le mode d'organisation sociale. Le touriste ou l'observateur jetant un regard rapide sur cette société n'y verrait que l'image d'une mosaïque d'ethnies en parfaite harmonie. Cette représentation est d'autant mieux entretenue que les Mauriciens de quelque obédience qu'ils soient réservent toujours un accueil des plus chaleureux au visiteur et que les différents groupes communautaires cohabitent sans problème dans les principaux actes de la vie publique (Lefèvre, 1986). Mais le cloisonnement reste de rigueur dans la sphère de la vie privée et des relations qui s'y établissent, de sorte que ces villes montrent une géométrie variable caractérisée par une dualité structurelle et fonctionnelle. Celle-ci oppose un espace public central de cohabitation à des espaces privés périphériques cloisonnés, d'une part, et d'autre part, un espace de jour, de services et de travail, à un espace de nuit résidentiel et territorialisé.

68 Dans ce contexte, la question de l'identité nationale reste posée. Qu'elle puisse avoir les villes pour champ d'observation et d'expérimentation paraît évident. En fait, la réflexion autour de ce concept se résume à la recherche – et à la capacité à les mobiliser – des conditions de passage d'une « ville pluriculturelle » à une « ville multiculturelle », la première notion renvoyant à la réalité objective de cette population urbaine culturellement différenciée, la seconde, à un idéal à atteindre, à une « quête politique d'un modèle de société » combinant harmonieusement démocratie et droits des communautés (Ghorra-Gobin, 1998). Cette réflexion positionne de fait la ville mauricienne au centre des débats sur

l'accommodement culturel, qui dépassent le seul cadre politique des modalités de gestion du territoire pour s'intéresser à des problématiques mettant en relation développement et harmonie culturelle.

Bibliographie

- ANDRIEUX J.Y.**, 1997 – *Patrimoine & Histoire*, éd. Belin, Paris, 283 p.
- CHALAS Y.**, 2000 – *L'Invention de la ville*, Anthropos, éd. Economica, Paris, 199 p.
- DE CAUNA A.**, 2001 – Patrimoine et gestion des relations intercommunautaires à l'île Maurice et à la Réunion. In : COSAERT P. et BART F., éd., *Patrimoines et développement dans les pays tropicaux*, IX^{es} Journées de Géographie Tropicale, La Rochelle, Pessac, DYMSET-CNRS, 2003, p. 579-585 (Espaces tropicaux, n° 18).
- DI MÉO G.**, 1991 – *L'Homme, la Société, l'Espace*, éd. Anthropos, Paris, 320 p.
- DI MÉO G.**, 2001 – Le sens géographique des fêtes, *Annales de Géographie*, Paris, n° 622, p. 624-646.
- GHORRA-GOBIN C.**, 1998 – Villes et communications interculturelles, *Géographie et Cultures*, Paris, n° 26, p. 3-9.
- JAUZE J.M.**, 2000 – Port Louis de l'île Maurice : un port, une capitale, *Mappemonde*, Paris-Montpellier, 62 (2001.2), p. 38-41.
- LEFÈVRE D.**, 1986 – *L'Organisation de l'espace à Maurice et à La Réunion : étude de géographie comparée*, thèse de doctorat d'État, Université de Nice, 3 840 p.
- MAHADEO P.**, 1995 – *Mauritian Cultural Heritage*, Gold Hill Publication Ltd, Beau Bassin, Maurice, 127 p.
- MAILLARD J.C., SEETOHUL B.D.**, 1994 – Population, in : *Atlas de Maurice*, Bordeaux : CEGET/DYMSET, Université Michel de Montaigne – Bordeaux III, Maurice : Institut Mahatma Ghandi, pl. 11.
- MINISTRY OF ARTS, CULTURE, LEISURE AND REFORM INSTITUTIONS.**, 1992 – *Cycle Rally to National Monuments*, National Library, Port Louis, Maurice, 75 p.
- PAGÈS J.L.**, 1978 – *Maisons traditionnelles de l'île Maurice*, Éditions de l'Océan Indien, Rose Hill, Maurice, 56 p.
- SHEIK AMODE HOSSEN J.J.**, 1989 – *La production ethno-centriste des identités socio-culturelles à l'île Maurice*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Provence, Aix-Marseille I, 692 p.
- SERVIALE M.**, 1977 – *Un quartier périphérique de Port Louis - Roche Bois*, cahier n° 9-5, Monographie Port Louis Mauritius, 237 p.
- SAFLA S.**, 1999 – *Contribution à l'analyse spatiale des communautés de Port Louis*, mémoire de maîtrise de géographie, Université de la Réunion, 159 p.
- TAGLIONI F.**, 1999 – Les Limites ethno-sociales du « miracle » économique mauricien, *Mappemonde*, Paris-Montpellier, 56 (1994.4), p. 42-44.

Pour citer cet article

Référence électronique

Jean-Michel Jauze, « La pluriethnicité dans les villes mauriciennes », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 225 | Janvier-Mars 2004, mis en ligne le 13 février 2008. URL : <http://com.revues.org/index678.html>

À propos de l'auteur

Jean-Michel Jauze

MCF – HDR, Géographie, Université de la Réunion

Droits d'auteur

© Tous droits réservés

Résumé / Abstract

De son passé colonial, l'île Maurice a hérité d'une population pluriethnique qui emprunte à l'Europe, à l'Afrique et à l'Asie. Ses villes, qui rassemblent près de la moitié des habitants sur des espaces restreints, mettent en présence quatre groupes ethno-religieux : Hindous, Musulmans, Sino-Mauriciens, Population Générale, promouvant chacun leurs particularités raciales et religieuses dans un contexte communaliste affirmé. L'article examine l'inscription dans le paysage urbain des différences culturelles qui en résultent et la perception de l'espace urbain au travers du filtre de l'appartenance communautaire, tout en s'interrogeant sur le rôle de la ville dans la construction de l'identité nationale.

Mots clés : ville, communauté, quartier, identité, ethnie, patrimoine, Maurice

Pluriethnicity in Mauritian towns. From its colonial past, Mauritius Island inherited a pluriethnic population coming from Europe, Africa and Asia. Its towns which concentrate about half of its inhabitants on limited areas, gather four ethnic and religious groups: Hindus, Muslims, Sino-Mauritians and General Population who all proclaim their racial and religious particularities in a context of declared communalism. Our paper examines how their cultural differences and their town perception through the screen of their community belonging, fit in with the urban landscape as well as it wonders about the role of the town in the building of national identity.

Keywords : community, culture, district, ethnic group, heritage, identity, Mauritius, religion, town